



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Université Paris X

Question écrite n° 17615

## Texte de la question

M. François Asensi souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le manque de moyens, tant en locaux qu'en personnel, accordés à l'université Paris-X - Nanterre. Pour l'ensemble du secteur géographique qui dépend de cette université, les demandes dépassent très largement les capacités d'accueil. Au total, 883 bacheliers ne pourront s'inscrire à Nanterre, bien que relevant de ce secteur. Les conditions de travail de la communauté universitaire se sont fortement dégradées et les jeunes bacheliers, psychologiquement fragilisés par un milieu et des modes de travail qui diffèrent de ceux qu'ils ont connus au lycée, risquent d'aller à l'échec du fait du manque de moyens. Il lui demande s'il compte prendre des mesures pour donner à l'université Paris-X - Nanterre les moyens de fonctionner, notamment mettre à disposition 4 000 mètres carrés de locaux pour la prochaine rentrée universitaire, recruter des enseignants, des administratifs et du personnel de service. Des engagements financiers sont plus que jamais indispensables et urgents.

## Texte de la réponse

Il est vrai que l'université de Nanterre fait encore cette année l'objet d'une forte demande d'inscriptions, de même que toutes les universités de l'Île-de-France, en raison des bons résultats du baccalauréat. Mais le mode de répartition des bacheliers entre les universités ne fait pas porter sur Nanterre une pression particulière. En effet, le surplus de demandes, par rapport aux capacités d'accueil déclarées par les universités elles-mêmes, est réparti au prorata de ces capacités. L'effort demandé à l'université de Nanterre est donc comparable à celui effectué par les autres universités. Il convient également de rappeler que l'université a demandé en janvier 1994 que son secteur de recrutement soit élargi dans certaines disciplines aux 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements. Elle ne peut donc s'étonner d'avoir reçu une centaine de demandes supplémentaires en droit, psychologie et DEUG MASS. Les difficultés sont néanmoins réelles. Pour y faire face, une extension de 7 500 mètres carrés est prévue, destinée au relogement de l'UFR « Arts du Théâtre » mais également à la création de locaux d'enseignement banalisés. Les travaux devraient commencer à l'automne et il n'est pas exclu comme cela a déjà été le cas en 1992 et 1993 (pour 5 000 mètres carrés au total), de mettre en place des locaux supplémentaires en construction rapide, si cela s'avère nécessaire. Par ailleurs, l'université de Nanterre n'est pas, du point de vue de ses moyens, dans une situation spécialement difficile. En matière d'emplois d'enseignants, elle se situe au-dessus de la moyenne nationale ce qui n'a pas empêché la création de 30 emplois sur les deux années 1993 et 1994. S'agissant de ses crédits de fonctionnement, la dotation de l'université, en progression de 1,5 p. 100 cette année, dépasse sa dotation théorique calculée selon les critères en vigueur. Il me semble donc que l'université de Nanterre doit pouvoir faire face comme les autres universités de l'Île-de-France, à l'obligation légale d'accueillir tous les bacheliers qui le souhaitent.

## Données clés

**Auteur :** [M. Asensi François](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17615

**Rubrique** : Enseignement superieur

**Ministère interrogé** : enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire** : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 15 août 1994, page 4108

**Réponse publiée le** : 10 octobre 1994, page 5038